

Stockage sur la décharge





OLED Art 30 al. 3

Permet le stockage «en vrac» pour trois mois seulement, si les capacités de traitement sont «temporairement insuffisantes» et si l'autorité compétente délivre une autorisation spéciale.

- Autorisation en matière de gestion des déchets
- Permis de construire





Les contraintes

- Place
- Odeurs
- Rats, oiseaux, renards etc...

Machines

- Presse
- Broyeur
- Pelle de manutention avec grappin
- Téléscoπique









Merci pour votre attention